

AVIS PUBLIC



ADOPTION

« RÈGLEMENT VISANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SUR LES SERVICES DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU (EXERCICE FINANCIER 2019) » (RCA 141)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), que le règlement intitulé « Règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services de l'arrondissement d'Anjou (exercice financier 2019) » (RCA 141) sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le mardi 4 décembre, à 19 h, dans la salle réservée aux séances du conseil située au 7701, boulevard Louis-H. La Fontaine.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 9 novembre 2018.

Nataliya Horokhovska
La secrétaire d'arrondissement substitut